

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

| GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

| MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-21 | Personnel - Modification du tableau des effectifs

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu l'Article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Vu les crédits inscrits au chapitre 012,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide des suppressions, créations et modifications de postes suivantes :

SUPPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
Grade	ETP	Grade	ETP
Mouvements du personnel			
Adjoint technique à 35/35 ^{ème} au 01/11/2025	-1	Technicien à 35/35 ^{ème} au 01/10/2025	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème} au 01/10/2025	-1	Technicien à 35/35 ^{ème} au 01/10/2025	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème} au 01/10/2025	-1	Adjoint d'animation à 18.55/35 ^{ème} au 01/10/2025	0.53
		Adjoint d'animation à 15.40/35 ^{ème} au 01/10/2025	0.44
Adjoint d'animation à 35/35 ^{ème} au 01/10/2025	- 1	Animateur à 35/35 ^{ème} au 01/10/2025	1
Création de poste liée à mise en PPR			
		Adjoint administratif à 35/35 ^{ème}	1
Création de poste suite fin de contrat de projet			
		Rédacteur à 35/35 ^{ème}	1
Modification du temps de travail			
Adjoint d'animation à 29/35 ^{ème}	-0.83	Adjoint d'animation à 27.5/35 ^{ème} au 01/10/2025	0.79

- Décide d'ouvrir les postes permanents aux contractuels lorsque la nature des fonctions ou des besoins de service le justifient. La durée du contrat peut-être de 1 à 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


